24 janvier 2006 **06.103** ad 06.001

Postulat Karim-Frédéric Marti

Péréquation: revoir les effets pervers

La péréquation induit un appauvrissement des communes contributrices. Cet égalitarisme est certes voulu et le système actuel prévoit de châtier les communes qui ont perdu leur fortune par le relèvement du taux de l'impôt, donc tutelle de l'Etat, comme si elles étaient coupables.

Le but est que ces communes ne présentent pas de budget déficitaire. Or, leur gestion n'est pas en cause, puisque, avant la péréquation, elles s'en sortaient. La preuve, elles pouvaient amasser de la fortune.

Donc, c'est la péréquation qui est un des principaux moteurs de la péjoration des finances de ces communes.

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la modification des mécanismes de péréquation pour en exclure les communes qui n'ont plus de fortune, et ce jusqu'à ce qu'elles retrouvent un niveau financier positif.

Sinon, le mécanisme de régulation des communes est injuste pour celles qui se trouvent démunies à cause de la péréquation. Aujourd'hui, on les punit donc de la même manière que celles qui sont mal gérées.

Cosignataires: B. Wenger et J.-L. Gyger.